N° 5. Jeudi 6 Janvier 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

AMERIQUE.

Une lettre de Philadelphie, à la date du 15 décembre, porte entr'autres ce qui suit :

« Nos nouvelles étrangères, quoique d'une date récente, ne sont pas d'une nature importante. Nous apprenons de Carthagène, que jusqu'à la fin d'octobre, ce port était toujours bloqué, mais que les assiégés étaient si lâches que, bien qu'ils eussent des forces beaucoup plus considérables que les assigéans, ils craignaient de faire des sorties et de livrer bataille. Aussi souffraient-ils de la famine. Jusqu'au 10 octobre, aucun engagement n'avait eu lieu devant Buénos-Ayres, entre la flotte buénos-ayrienne et celle de Montévidéo. Le général Oribe avait défait 400 hommes de troupes révolutionnaires, et Lavalle aurait quitté, dit-on, la république. La Madrid était poursuivi par des forces supérieures.

» Des nouvelles de Maracaïbo, jusqu'au 27 novembre, assurent que le ministre d'Angleterre a expédié des agens à Santa Martha et à Carthagène, pour offrir la médiation de la Grande-Bretagne, afin d'amener la paix entre les parties qui déchirent cette république.

» Nos nouvelles de Rio-Janeiro sont à la date du 27 octobre. Le brick français *Marabout*, avait été capturé par le sloop de S. M. B. *Rose*, soupçonné de se livrer à la traite. Une guerre de partis était poussée avec violence à Ceard, et à Parahyba, une tentative avait été faite pour assassiner le président.

» S. M. I. du Brésil avait envoyé la grand'croix de l'ordre du Cruziero, au roi de Sardaigne; et également la grand'croix du Christ, au prince de Carignan.

» Les nouvelles de l'île de St.-Domipique annoncent qu'on y avait ressenti de fréquentes et alarmantes secousses de tremblement de terre, spécialement à Portsmouth et dans les environs. Au commencement de novembre, les habitans dans leur terreur, s'étaient enfuis de la ville.

» Nous apprenons de Libéria (Afrique), la mort du gouverneur Buchanan. Monrovia avait été visité par le pyroscaphe de S. M. B. *Plato*.

» Les Mexicains avaient pillé une autre petite ville du Texas, près des frontières. Ils avaient fait six hommes prisonniers; un d'eux, M. Ryal, qui avait défendu sa maison, et tué deux des assaillans, avait été pendu par les Mexicains à un arbre, sur la grand'route. Santa Anna avait nommé deux commissaires pour traiter avec le Yucatan révolté, mais ayant appris que le peuple de cette province s'était déclaré indépendant, il avait révoqué leur mission. »

Voici la fin du Message adressé aux deux Chambres du Congrès des Etats-Unis (*Voir notre n° 1 et celui d'hier*):

» Dans votre dernière session, j'ai appelé votre attention sur l'état du système monétaire et des changes. J'ai insisté sur la nécessité d'adopter des mesures conformes à la compétence constitutionnelle du gouvernement, pour améliorer leur condition. Aucun pays ne peut jouir de la somme totale de sa prospérité sans l'existence d'une moyenne de change voisine de l'uniformité de valeur. Ce qui est nécessaire entre les diverses nations de la terre, n'est pas moins important parmi les habitans de différentes parties du même pays. Dans le premier cas, les métaux précieux constituent le principal moyen de la circulation, il en serait de même dans le second, si des inventions comparativement modernes n'avaient pas fourni, au lieu de l'or et de l'argent, du papier qui est émis en circulation. Je ne veux pas comparer le mérite des deux systèmes. Une telle analyse eût été plus convenable à l'époque de l'introduction du système du papier. Le philosophe observateur pourrait trouver de l'intérêt à poursuivre l'enquête; mais ses recherches l'amèneraient à conclure qu'il aurait peut-être mieux valu ne jamais introduire le système du papier, et que sans lui la société eût été plus heureuse.

» L'homme d'état a une tâche bien différente à remplir. Il doit voir les choses telles qu'elles sont, les prendre comme il les trouve et en combler les lacunes. C'est une tâche immense et presque incalculable que celle de remédier aux dérangemens de *medium* du papier parmi nous. Le pouvoir exercé par les états, consistant à donner des Chartes aux associations de Banque, et qui, poussé à l'extrême, a rempli le pays, dans la plupart des états, d'une quantité prodigieuse de papier non rachetable, est un mal qui appelle un remède. Les taux auquels sont négociés les lettres de change entre les diverses parties du pays peuvent donner une idée de la valeur du papier substitué à l'or et à l'argent. Ce papier a subi, dans la majeure partie des localités, une dépréciation telle, qu'il n'est pas admis en paiement de dettes, ni pour achats de produits, à moins d'être grevé d'un énorme escompte. Il serait à désirer que toute Banque, ne possédant pas les moyens de rachat, suivît l'exemple donné par la Banque de Pensylvanie des Etats Unis, et se liquidât plutôt que de continuer à augmenter les difficultés de la situation.

» Vous ne manquerez pas d'examiner si le gouvernement, tout en respectant les droits des états, a le pouvoir de forcer les Banques à reprendre les paiemens en espèces, ou à se liquider. Si l'on considère les grands avantages accordés aux membres des corporations, et notamment la faculté consignée dans presque toutes les Chartes, de faire des emprunts pour une somme trois fois supérieure à leur capital, ce qui leur permet de réaliser trois fois plus d'intérêt que légalement chaque individu ne pourrait en toucher, on ne saurait justifier une plus longue suspension des paiemens en espèces. Cette suspension est éminemment préjudiciable au public, en chassant de la circulation les métaux précieux, et en compromettant sérieusement le succès de tous les efforts du gouvernement pour augmenter les facilités du commerce et servir les intérêts du public.

» Quelle mesure le gouvernement peut-il adopter dans les limites de la Constitution? Il a été de mon devoir, dans la dernière session, en vertu des obligations les plus solennelles, de différer d'opinion avec le Congrès, relativement aux mesures soumises par lui à mon approbation, et que le Congrès regardait comme un remède aux maux existans. La réflexion et les événemens postérieurs m'ont confirmé depuis dans les opinions que j'avais alors et que j'exprimai franchement.

» En exécution de l'engagement pris dans mon dernier Message au Congrès, le secrétaire du Trésor vous soumettra, si vous le voulez, mon plan de finances, qui fournira au pays un excellent *medium* de papier, et permettra plus facilement de régler les changes. Vous trouverez dans ce plan une modification des lois relatives au département du Trésor, subordonnée, sous tous les rapports, à la volonté du Congrès directement et à la volonté du deuple indirectement; maintenue, tant qu'elle réalisera les espérances qu'elle aura fait concevoir, et révocable à la volonté du Congrès. Ce plan a pour but, à l'aide de restrictions efficaces et en conformité avec le véritable esprit de nos institutions, de séparer la bourse de l'épée, ou, pour mieux dire, il refuse tout controle au président sur les agens chargés de l'exécuter; il n'a d'autre pouvoir que celui nécessaire pour assurer leur fidélité. Par de sages réglemens, cette combinaison distingue soigneusement les fonds particuliers des effets publics. On veut établir un *Bureau de contrôle* au siége même du gouvernement, avec des agences dans les principales places de commerce ou partout où le voudra le Congrès, afin de présider avec sûreté à la mise en réserve ou au déboursement de l'argent public, ou à un remplacement, suivant l'option du créancier public, de billets ou bons du Trésor, au lieu d'or et d'argent. On veut limiter les émissions à une somme qui n'excèdera pas 15 millions de dollars, sous la sanction formelle du pouvoir législatif. Ce plan autorise la réception de dépôts individuels d'or et d'argent jusqu'à concurrence d'une somme limitée, et la délivrance de certificats de dépôt divisés en autant de sommes que le requerront les dépositaires. Le plan autorise encore l'achat et la vente de lettres de change et de traites du commerce extérieur (*domestic*) reposant sur une base réelle, payables à vue ou à courte échéance, et sur des places à une distance de 100 milles. Cette faculté, à l'exception des cas qui pourraient intéresser le gouvernement, ne sera exercée qu'à la condition expresse qu'elle n'aura pas été interdite par l'état où sera située l'agence. Pour couvrir les dépenses qu'entraînerait ce plan, l'état sera autorisé à recevoir des primes modérées pour des certificats émis sur dépôts et sur des traites achetées et vendues, et à donner ainsi, autant que possible, des facilités au commerce au moins de frais qu'il se pourra,

» Il emploie les Banques d'état comme auxiliaires, sans leur accorder aucune autorisation de commercer en son nom. Ce plan est soumis aux restrictions qui ont paru être nécessaires. C'est une création de la loi, et elle ne peut exister que sous le bon plaisir de la législature. Il est conçu pour rester sur les bases actuelles, afin de racheter les billets sur les places d'émission; il ne produit aucune surabondance dangereuse de circulation, n'offre aucun appât à la spéculation, est équitable dans ses opérations, fait que les bons du Trésor, dont il peut faire usage avec les certificats de dépôt et les notes des Banques payant en espèces, sont convertibles sur les places où elles sont perçues, recevables en paiement des droits du gouvernement, et, sans violer aucun principe de la Constitution, il offre au gouvernement et au peuple des facilités qui manquaient à l'un et à l'autre. Tels m'ont paru être les avantages de ce plan qui sera bientôt soumis à votre examen.

» Je ne saurais imaginer quelle objection sérieuse et juste pourrait être présentée contre ce plan. Je ne doute pas que les traites qu'il propose de fournir à l'opinion volontaire des créanciers publics, issues au lieu du revenu et de ses certificats de dépôts, se maintiendront partout sur un pied d'égalité avec l'or et l'argent. Elles sont rachetables en or ou en argent, sur les lieux d'émission, et à la première demande. Elles sont recevables partout en paiement des droits du gouvernement. Les bons du Trésor sont limités à un quart de moins que les recettes annuelles du Trésor; et ils reposent en outre pour leur rachat sur la confiance du gouvernement. Si toutes ces assurances ne suffisent pas pour rendre ces valeurs avantageuses, il me semble qu'il faut entièrement renoncer à créer un bon papier comme moyen d'échange.»

» Si l'on pouvait craindre que le gouvernement abusât un jour de cette émission, il me paraît qu'une telle appréhension ne saurait être raisonnable, à moins que toute confiance fût perdue dans les représentans du peuple aussi bien que dans le peuple lui-même. Les plus simples idées politiques suffisent pour faire sentir la bonté de cette mesure. Présenter des objections contre des abus possibles, c'est rejeter toute espèce de plan, puisque toute opération humaine est sujette à des abus. Il pourra être admis au maximum pour 15 millions de bons du Trésor; mais un pouvoir discrétionnaire doit être donné au *bureau de contrôle*. Pendant les huit premières années de l'existence de l'ancienne Banque des Etats Unis, sa circulation a rarement excédé 4 millions de dollars, et pendant cinq de ses années les plus prospères elle a été de 16 millions de dollars. L'autorisation donnée pour recevoir des dépôts jusqu'à concurrence d'une certaine somme, et pour émettre les certificats demandés par les déposans, augmentera tellement la circulation, qu'il sera moins nécessaire d'émettre des bons du Trésor. La restriction apportée au montant des dépôts particuliers a paru nécessaire par la crainte que dans un cas de crise de commerce, la confiance s'ébranlât tellement dans les banques, que l'on voulût en retirer des dépôts particuliers.

» S'opposera-t-on à ce que les agences puissent opérer sur lettres de change? mais ces opérations se feront à des prix inférieurs; elles reposeront sur la base la plus solide; elles seront soumises à la décision de la Cour suprême, rendue dans l'affaire de la Banque d'Auguste contre Earle, et à la jurisprudence dans d'autres affaires. Ainsi l'on préviendra toute chance de conflit avec la juridiction d'état. Les privilèges de Banque des états sont respectés; le Trésor et l'Union reçoivent, chacun de son côté, des encouragemens et des facilités; mais, ce qui domine la matière, c'est que la combinaison est créée par la loi, modifiable par la loi, révocable par la loi. Mu constamment par le désir de faire le bien du public, je serais tout le premier à solliciter la suppression d'un système que ne tiendrait pas ce que l'on en attendait. La combinaison que j'annonce vous sera soumise non pas avec une confiance présomptueuse, mais avec des sentimens de confiance dans la sagesse et le patriotisme du Congrès. Je ne terminerai pas ce que j'ai à dire sur cette grave matière sans vous prier de la manière la plus pressante de retirer au pouvoir exécutif, par tous les moyens que la loi et la Constitution vous suggèreront, le droit de contrôle sur le Trésor. Si, dans la combinaison qui vous sera soumise, vous ne trouvez pas la séparation assez marquée ni assez tranchée, vous modifierez le projet dans ce sens. Quant à moi personnellement, je désire ne conserver dans les affaires financières du pays d'autre influence directe que celle absolument nécessaire pour l'exécution des lois que vous aurez faites.

» Je ne saurais, dans ces circonstances, m'empêcher de toucher un mot des dettes que plusieurs des états ont contractées à l'étranger. Le montant de ces dettes, qui ne s'élève pas à moins de 200 millions de dollars, a été en grande partie appliqué à des travaux d'amélioration qui sont destinés à donner plus tard une plus grande extension à leur prospérité et à leurs richesses. A cet égard, les états sont seuls responsables. Je ne puis faire davantage que d'exprimer mon opinion, que chaque état se regardera comme obligé par des considérations d'honneur, aussi bien que d'intérêt, de remplir ses engagemens avec ponctualité. Une faillite toutefois, si l'un des états se trouvait dans ce cas, ne compromettrait nullement le crédit des autres, et les capitalistes étrangers n'auront pas lieu de s'alarmer pour la situation de tous les autres états, placés qu'un ou plusieurs d'entre eux auront négligé de pourvoir aux moyens de remplir ponctuellement leurs obligations; et quand bien même un tel malheur arriverait, si l'on considère la rapidité avec laquelle leurs ressources augmentent, ils ne pourraient manquer, en fort peu de temps, de trouver le moyen de s'acquitter jusqu'au dernier sou. »

TURQUIE.

Une lettre des frontières de Turquie, en date du 21 décembre, mande ce qui suit;

« Les dernières nouvelles des diverses parties de la Bulgarie, sont de rechef très-inquiétantes. Récemment, la population chrétienne de cette province a été exposée aux oppressions les plus barbares. La milice albanaise continue ses brigandages et ses violences de toute espèce. Les pachas et les commandans restent spectateurs indifférens, au milieu de ces scènes déchirantes; ils ne peuvent pas ou ils ne veulent pas y mettre un terme. Il ne serait donc pas étonnant que les chrétiens bulgares, poussés par le désespoir, fissent de nouveau une tentative pour repousser la force par la force; mais vu le manque d'armes et de ressources d'une part, et de préparatifs militaires, de l'autre, le résultat d'une pareille tentative ne serait pas un instant douteux, et par conséquent, le sort des malheureux serait, s'il est possible, encore plus terrible. D'avides regards pour obtenir des secours sont dirigés ainsi vers Constantinople; mais le gouvernement turc ne paraît pas avoir le pouvoir de protéger les propriétés et la vie de ses rajas.

» Les nouvelles de la Servie offrent peu d'intérêt; elles annoncent l'arrivée du commissaire ottoman qui avait été adjoint aux émigrés retournant dans le pays. Par suite des événemens des deux dernières années, la situation financière de la principauté est si peu favorable, qu'une majoration d'impôts a été jugée absolument nécessaire.

» On annonce de la Bosnie que le commissaire ottoman extraordinaire, Sélim-Bey, de qui on a dit qu'il avait été assassiné par suite des instigations des chefs fanatiques de la *Bosnie* et de l'Herzegovine, a terminé sa mission dans ces provinces, et qu'il a quitté Travenik, au commencement de ce mois, pour retourner à Constantinople. Il est parti aussi pour l'Herzegovine, de la Bosnie, un corps de cavalerie turque, ce qui n'était pas arrivé depuis long-temps et ce qui prouve en même temps que cette province est loin d'être tranquille et obéissante à la Porte. L'enthousiasme pour Méhémet-Ali, est complètement éteint en Bosnie.»

DANEMARCK.

On mande de Copenhague, le 27 décembre, que par suite d'un rescrit royal du 25, adressé au Conseil de l'Amirauté et du Commissariat-général, S. A. R. le prince royal siégera et aura voix audit Conseil, à dater du 1er janvier 1842.

— Le *Handelstidende* publie la Convention relative aux droits du Sund, conclue le 23 août 1841, à Elseneur, entre le Danemarck et la Suède, et ratifiée à Copenhague, le 30 novembre.

AUTRICHE.

Une lettre de la Hongrie, à la date du 26 décembre, porte :

« La résolution du gouvernement autrichien au sujet des mariages mixtes, donnera probablement lieu à de violens débats, à la Diète de Transylvanie, et certainement aussi à la prochaine Diète de Hongrie; du moins cette résolution trouve chez nous peu de faveur et n'a guère fait cesser les conflits avec le clergé. »

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette d'Etat*, du 2 janvier, que S. M. l'empereur d'Autriche a daigné conférer l'ordre de la Couronne de Fer, au conseiller de légation, de Beckelberg.

— On écrit de Coblence, le 1er janvier, que la veille au soir, S. Exc. le conseiller intime actuel et président supérieur de la province rhénane, M. de Bodelschwingh, a quitté cette ville, et qu'il s'est rendu en courrier à Berlin.

— Une correspondance de Berlin, à la date du 30 décembre, mande ce qui suit:

« Le même jour où S. M. le roi partira pour l'Angleterre, S. M. la reine ira à Dresde pour y passer une quinzaine de jours auprès de son auguste sœur.

»Le prince Guillaume, oncle de S. M. le roi, et son auguste épouse, ont reçu hier et aujourd'hui de toutes parts, des félicitations au sujet des fiançailles proclamées maintenant aux deux cours, entre la princesse Marie et le prince royal de Bavière. Le prince Guillaume, prend des dispositions pour un voyage en Italie, par Munich et Vienne. Ses deux fils Adalbert et Waldemar l'y accompagneront. Ce dernier, après quelque séjour à Rome et à Naples, fera un voyage en Amérique, et visitera entr'autres la cour impériale de Rio-Janeiro. Avant ce temps, l'auguste fiancé de la princesse Marie, qui est attendu ici le 14 janvier, fera un séjour dans cette capitale, d'une quinzaine de jours; il sera présent à la fête des ordres, à laquelle cette fois, présidera le prince de Prusse, à la place du roi son frère.

»S. A. R. Madame la princesse Albert ne quitte que rarement son palais, à cause de sa grossesse avancée.

»On a commandé chez le bijoutier de la cour plusieurs décorations de l'ordre de l'Aigle Rouge, destinées pour Londres. Il a aussi en commande une décoration de l'ordre de l'Aigle Noir, ornée de brillans (de la valeur de 14,000 rixth.) On ignore pour qui elle est destinée.

»Le bruit court que S. M. le roi de Danemarck visitera cette cour, après le retour du roi, de Londres. On ajoute que le prince royal de Danemarck, accompagné de son auguste épouse, viendra en même temps ici.

»Notre Université compte en ce moment, 1,757 étudians. »

HESSE ELECTORALE.

Le magistrat de la ville de Cassel a fait insérer dans la *Feuille hebdomadaire pour la Province de la Basse-Hesse*, la publication que voici:

« Feu Madame l'électrice Auguste a légué au fonds des pauvres de cette ville, la somme de 1000 th., et a arrêté en outre dans ses dernières volontés, ce qui suit: «« Je lègue à la ville de »»Cassel le portrait peint par moi de mon fils, entre deux pay- »»sans hessois, en souvenir de l'accueil plein d'amour qui nous »»a été fait, en 1813, à l'occasion de notre retour dans le pays; »»puis un petit marteau en argent, avec lequel ont été enfoncés »»les clous dans le drapeau pour la garde civique, et le siége »»qu'ont brodé et dont m'ont fait présent 30 demoiselles de »»Cassel, lors de mon 52e anniversaire de naissance. Que les »»bons habitans de Cassel veuillent accepter ces souvenirs comme »»un faible témoignage de ma reconnaissance pour l'amour »»qu'ils n'ont pas cessé de me porter. Cette reconnaissance m'ac- »»compagnera aussi dans un autre monde, de même que mes »»vœux pour la patrie hessoise bien aimée.»» Nous prenons la liberté de porter ces paroles à la connaissance de nos concitoyens.

»Le conseil urbain de la résidence.

Signé, »JÆGER, *vice-bourgmestre.*

»Cassel, le 17 décembre 1841. »

L'électrice a ordonné en même temps dans son testament que les objets susmentionnés, seraient conservés, en son souvenir, à l'Hôtel-de-Ville de Cassel, et que le premier bourgmestre se servirait du siége pour s'y asseoir en des occasions solennelles. En conséquence ce siége a été déposé dans la salle des séances du magistrat, à l'Hôtel-de-Ville. Le portrait peint de la main de l'électrice, est à l'huile, et représente le prince-électoral co-régent actuel, au milieu de deux paysans hessois.

FRANCE.

Nous avons des nouvelles de Paris à la date du 2 janvier; le courrier du 3 ne nous est point parvenu.

Le *Moniteur* publie les discours adressés au roi à l'occasion du nouvel an et les réponses de S. M.; voici le discours de M. le marquis de Brigole Sale, ambassadeur de Sardaigne, au nom du corps diplomatique:

« Sire, appelé à l'honneur d'être auprès de Votre Majesté l'organe des sentimens du corps diplomatique, je viens vous apporter l'hommage de nos félicitations et de nos vœux.

»La Providence qui, veillant au salut de ce royaume, s'est toujours plu à manifester la protection spéciale dont elle couvre la personne de Votre Majesté et son auguste famille, a voulu, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, en donner encore une preuve éclatante et bien chère à votre cœur paternel. Cette année a aussi vu se resserrer l'union des cabinets; union si nécessaire au repos des peuples et à la conservation de la paix générale.

»Nous rendons graces à Dieu des bienfaits qu'il daigne répandre sur vous, Sire, et sur votre maison royale. Nous lui demandons de continuer à vous combler de ses faveurs. Nous lui demandons de maintenir et de consolider de plus en plus cette paix, objet constant des efforts de tous les souverains, et gage le plus solide de la prospérité des nations. »

Le roi a répondu:

« Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il vient de m'exprimer par votre organe. Il m'est bien doux de l'entendre s'unir à moi pour rendre grâces à Dieu des bienfaits qui nous sont départis, et surtout de cette protection spéciale dont la Providence a de nouveau couvert mes enfans, et qu'elle avait déjà tant de fois étendue sur eux et sur moi. Mais, à côté de ces pénibles souvenirs, l'année 1841 nous laisse d'heureux résultats. Elle a vu les cabinets donner, par leur accord, un nouveau gage à la paix générale, et j'ai la confiance que nous continuerons à la préserver de toute atteinte. Je reçois toujours avec une vive satisfaction le témoignage de ce vœu commun de tous les souverains, et personne n'en pouvait être, auprès de moi, un meilleur interprète. »

Voici maintenant le discours de M. le duc de Broglie, vice-président de la Chambre des Pairs:

« Sire,

»Fonder un gouvernement libre et régulier est une œuvre laborieuse. La sagesse des princes, l'intérêt des peuples, la vigilance éclairée des pouvoirs publics, n'y suffisent point. Il y faut la protection de Dieu, et le secours du temps. Ce que les hommes commencent, le temps seul l'achève et l'affermit. Nous bénissons cette année nouvelle qui vient accroître le nombre des années que compte déjà votre règne. Nous rendons grâces à celui dont la bonté a conservé votre vie pour nous, et préservé vos enfans pour nos enfans. Le passé nous est garant de l'avenir. Nous avons bonne cause, et nous aurons bon succès. Rien, d'ailleurs, dans l'aspect des temps, ne semble annoncer de nouveaux orages; rien ne nous interdit les joies et les espérances d'un jour tel que celui ci. Demain nous reprendrons nos travaux; aujourd'hui nous vous portons les vœux de la France. Il sied toujours aux grands corps de l'état de s'en rendre les interprètes. Ces vœux purs et pieux que le fils forme pour le père, la France emprunte notre voix pour les offrir à la Famille Auguste qui sert d'exemple à toutes les autres. Recevez-les, Sire; qu'ils montent, comme un parfum de respect et de reconnaissance, jusqu'au Père de la grande famille. Dans cette solennité, tout ensemble domestique et nationale, les sentimens et les intérêts se confondent; en priant pour le roi, nous prions pour nous-mêmes. Nous remplissons un devoir de citoyens et d'hommes d'état, en implorant de longs jours, des jours de plus en plus sereins et propères, sur cette tête où brille la plus noble des couronnes, et qui porte le poids des destinées de la Patrie. »

Le roi a répondu:

« Je remercie la Chambre des Pairs de s'unir à moi pour rendre grâces à la Providence des bienfaits qu'elle nous a départis. Ce n'est pas seulement en préservant ma vie et celle de mes enfans chéris, qu'elle déploie sa protection; c'est encore en nous mettant à portée de préserver la France des envahissemens de l'anarchie, sous quelque forme qu'elle se présente. C'était, comme vous le dites, une œuvre laborieuse que celle de fonder en France un gouvernement libre et régulier. L'appui que j'ai toujours trouvé dans la Chambre des Pairs a été un des grands moyens d'y parvenir. Ce gouvernement recevra de sa durée cette consécration de stabilité qui, en décourageant les factions, achèvera d'imprimer à l'autorité la vigueur nécessaire pour maintenir les lois, pour faire respecter les droits de tous, et réprimer ces attaques incessantes à la propriété qui pourraient ébranler la société jusque dans ses fondemens. La noble attitude de la Chambre des Pairs doit inspirer la salutaire confiance que le trône auquel la France m'a élevé, pour la garantie de ses lois et de ses libertés, ne saurait être atteint par ces misérables tentatives, et que nous continuerons à déconcerter les coupables menées de ceux qui exploitent une crédule ignorance pour accréditer le succès de leurs sinistres projets.

»L'excellent discours que je viens d'entendre, et dont je vous remercie, a adouci le regret que me cause l'absence de celui que j'ai tant de plaisir à voir à la tête de la Chambre des Pairs. »

Nous donnerons aussi le discours de M. Sauzet, président de la Chambre des Députés:

« Sire,

»En portant ses félicitations à Votre Majesté, la Chambre des Députés confond dans les mêmes souhaits l'avenir du trône constitutionnel et la prospérité publique.

»Le pays, Sire, comprend cette solidarité; les ennemis de l'ordre social la comprennent aussi quand ils entreprennent de frapper la civilisation elle-même, tantôt dans la royauté, tantôt dans les plus chères espérances de la Dynastie.

»Leurs efforts seront vains. Le bras de la Providence est plus infatigable que le crime, et la société est plus forte que les complots. La nation tout entière les repousse avec horreur; et les classes laborieuses, qu'on s'efforce d'égarer, ne sont ni les dernières, ni les moins intéressées à les maudire.

»C'est qu'elles savent, Sire, que l'ordre profite à tous les citoyens, et que les plus faibles sont assurés de trouver auprès des grands pouvoirs de l'état cette sollicitude paternelle qui fut toujours l'apanage des bons rois et des gouvernemens éclairés.

»Aussi la France peut-elle rappeler avec joie les améliorations morales réalisées en peu d'années: l'abolition de la loterie, la suppression des jeux publics, la fondation des caisses d'épargnes, les salles d'asile et le réglement des ateliers de l'enfance, l'instruction primaire organisée sur une vaste échelle, partout enfin les voies ouvertes à l'intelligence et au travail.

»Le travail, Sire, tout concourt à l'honorer dans ce pays: l'autorité de la religion, qui le consacre par sa divine morale; nos institutions d'égalité légale, de conservation et de progrès, si bien faites pour assurer les fruits du travail qui finit et encourager les espérances du travail qui commence; enfin, les nobles exemples dont votre auguste famille ne laissera jamais manquer la France. Votre vie, Sire, honorée par tant de services et d'épreuves, dévouée tout entière à cette royauté déférée par le vœu national; à côté de vous, une vie non moins royale, où la pratique des vertus et la dispensation des bienfaits ne laissent jamais le regret d'une journée perdue; à l'ombre de votre trône, vos fils, toujours prêts à s'élancer là où le bien de la patrie les appelle, tels sont les enseignemens que la couronne offre sans cesse au pays.

»Sire, la Chambre des Députés consacre de son côté toutes ses méditations aux travaux féconds que la France attend. Ses délibérations vont s'ouvrir; alors les opinions diverses se produiront avec l'indépendance de nos prérogatives parlementaires; mais aujourd'hui, Sire, tous les rangs sont confondus, et de quelque côté que Votre Majesté tourne ses regards, elle ne trouve partout pour l'état, comme pour sa personne, que de sincères défenseurs et d'énergiques appuis. »

Le roi a répondu:

« Je suis bien touché des sentimens que vous me manifestez au nom de la Chambre des Députés, et je reçois avec une entière confiance les assurances que vous me donnez. Je vous remercie au nom de la reine, au nom de toute ma famille, des vœux que vous m'exprimez. Mes fils sont, comme je l'ai été toute ma vie, dévoués à la patrie, et toujours prêts à verser leur sang pour elle. J'accepte, dans toute son étendue, la solidarité dont vous me parlez; je crois qu'elle existe en fait, et qu'il est essentiel que son existence soit bien reconnue; car ce n'est que par une confiance réciproque, et en se prêtant un mutuel appui, que les divers pouvoirs de l'état peuvent acquérir cette liberté d'action, qui fait leur force, et les met à portée de remplir leur haute mission. Alors toutes les prérogatives sont respectées, l'exercice de tous les droits est garanti par la sécurité générale, et c'est ainsi que se trouve réalisé ce que j'annonçais, il y a déjà plus de onze années, quand je disais que la *Charte serait désormais une vérité!* Cependant, messieurs, ce sont là les biens qu'on voudrait nous arracher, en répandant de vaines terreurs, et en propageant d'odieuses défiances! Mais, avec votre loyal concours, nous saurons triompher de toutes ces attaques à l'ordre social; à la propriété, à tout ce qui est cher à l'homme, et garantir à la France le maintien de son repos et le développement de sa prospérité. Les témoignages d'affection que je reçois de la Chambre des Députés me sont bien chers, et j'aime toujours à lui renouveler l'expression de celle que je lui porte. »

MM, les députés, qui s'étaient joints en grand nombre à la députation, ont accueilli ces paroles par des cris réitérés de *Vive le Roi!*

Nous trouvons de le *Temps*, le tableau suivant du fractionnement du parti de la Révolution de Juillet:

« Il serait difficile de voir un parti plus fractionné que ne l'est aujourd'hui le parti de la Révolution de Juillet.

»Les uns, à peine réconciliés avec l'unité monarchique, ont quitté le pouvoir après un essai temporaire, pour rentrer dans une expectative qui ne peut avoir logiquement d'autre issue que l'avènement d'un gouvernement démocratique pur.

»Les autres se sont emparés du pouvoir, sous prétexte de sauver l'ordre; puis, l'exercice de l'autorité gouvernementale venant à leur tourner la tête, ils en sont arrivés à croire que la Restauration avait du bon, qu'il suffisait de reprendre les choses au point où elles étaient en 1829, et de continuer l'œuvre que le ministère Polignac et les journées de Juillet avaient interrompue. Parmi eux une coterie s'est même formée qui déclame avec fureur contre le régime constitutionnel, qui proclame la monarchie incompatible avec une opposition organisée légalement, impossible à moins d'être absolue. Pour cette coterie, il ne s'agit que de donner à Louis-Philippe le pouvoir exclusif que Charles X n'a pas su saisir; cela fait, tout ira à merveille.

»Il en est d'autres qui ont aperçu de bonne heure les mauvaises tendances du pouvoir, et le pernicieux découragement des libéraux exclusifs. Ceux-là voudraient maintenir le gouvernement de Juillet dans cet esprit de libéralisme modéré et pratique qui dirigea l'opinion pendant les seize années de la Restauration. Ils se divisent cependant sur un point; les uns, plus réellement libéraux, mettent au-dessus de tout le progrès des libertés constitutionnelles, la prospérité intérieure du pays; les autres, nourris des traditions de l'Empire, rêvent toujours la gloire des armes, l'extension du territoire, et placent la liberté, la richesse commune, le commerce, les arts, bien au-dessous d'une guerre heureuse, dût-elle être provoquée.

»Enfin, à toutes ces divisions du grand parti libéral qui représentent la majorité, du pays, est venu s'adjoindre depuis peu un parti naissant, celui des anciens royalistes que de sages réflexions, une juste appréciation du passé et de l'avenir, et peut-être aussi un peu d'ambition, ont décidés à se rallier à la Charte de 1830.

»Ce n'est pas contre ce fractionnement que nous avons l'intention de nous élever. Il représente fidèlement les opinions diverses qui existent dans le pays. »

— La *Revue des Deux Mondes* confirme la nouvelle du rappel de M. de Salvandy en ces termes:

« Après avoir reçu, dès son entrée sur le territoire espagnol, tous les honneurs qui étaient dus à la haute mission qu'il allait remplir, M. de Salvandy a vu s'élever, au sujet de la présentation de ses lettres de créance à la reine, une difficulté que rien ne justifie. On veut à tout prix mettre obstacle au rétablissement de ces relations intimes et amicales qui doivent exister, dans leur intérêt commun, entre la France et l'Espagne. On redoute l'influence française; on agit, à Madrid, sous les mêmes inspirations qui ont animé, au préjudice de la France, d'autres agens à Constantinople, à Athènes, en Egypte, en Syrie. Empressons-nous d'ajouter que le régent et le ministère espagnol sont étrangers à ces intrigues; ils n'ont qu'un tort, c'est de ne pas trouver en eux-mêmes la force d'y résister, c'est de ne pas oser secouer un joug qui les rabaisse, c'est de ne pas déclarer tout haut qu'ils ne veulent pas gouverner au gré d'une minorité et dans les intérêts de l'influence anglaise. Nous ne savons pas si le cabinet Peel excite ou encourage le parti anti-français en Espagne. Il est possible qu'on y soit encore sous les anciennes inspirations de lord Palmerston. Ce que l'Europe sait, c'est que la légation anglaise à Madrid est la même qu'avait formée le cabinet de lord Melbourne, ce cabinet qui était en relation intime avec les *exaltados*. Les *tories* ne se sont pas empressés de répudier cette partie de l'héritage de lord Palmerston.

»M. de Salvandy rentre en France. Nous n'aurons plus qu'un chargé-d'affaires en Espagne. »

— Le 9 de ce mois, aura lieu à Sédan une intéressante solennité, la translation, de l'hospice civil à l'église protestante, des dépouilles mortelles, récemment découvertes dans ledit hospice, de Henri de Latour, père du célèbre Turenne et prince souverain de Sédan; de son épouse Marie Elisabeth de Nassau, fille du prince Guillaume Ier, le fondateur de la république des Provinces-Unies; de Julie Catherine, leur fille, épouse de François de Roye de la Rochefoucauld; d'un petit-fils de ces derniers et du second fils du roi banni Frédéric de Bohême. On fait de grands préparatifs pour cette solennité à laquelle assisteront le préfet et toutes les autorités civiles et militaires du département et à laquelle occasion M. Peyran, prédicateur de la communauté réformée, prononcera un discours. On dit à Sédan que S. M. le roi des Pays-Bas déléguerait quelqu'un pour assister en son nom à cette cérémonie.

On écrit de Paris, en date du 25 décembre, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg:

« Le système des chemins de fer que le gouvernement veut proposer aux Chambres ne comprend que les grandes lignes, celles qui doivent traverser la France d'une extrémité à l'autre, du nord au sud, de l'ouest à l'est, de l'Océan à la Méditerranée.

»Ces diverses lignes dont l'état entreprend l'exécution doivent mettre en communication les principaux points du pays. Paris doit être le point central de tout le réseau qui comprendrait les cinq lignes suivantes: 1° Celle de Paris à la frontière belge et aux côtes de la Manche, d'un côté par Lille ou Valenciennes, de l'autre par Calais ou Boulogne; 2° Celle de Paris à la Méditerranée par Lyon et Marseille; 3° Celle de Paris à l'Océan par Tours et par Nantes; 4° Une seconde ligne de Paris à

l'Océan, qui irait à Bayonne par Bordeaux; 5° Celle de Paris à la frontière d'Allemagne par Strasbourg.

»La ligne de Paris au Hâvre est maintenant abandonnée. Une Compagnie a déjà la concession du chemin de Paris à Rouen, et doit, s'il en est besoin, le continuer jusqu'à la mer, avec l'appui de l'état et des communes.

»En ne réclamant pour lui que les grandes lignes, le gouvernement veut éviter les petites rivalités que les petites sections amènent toujours entre les différentes localités. On part de ce point de vue, qu'une fois les grandes lignes terminées, les embranchemens viendront d'eux-mêmes; à l'égard de ces embranchemens, le gouvernement veut laisser le champ libre à la spéculation et à l'industrie particulière. Mais ces cinq grandes lignes ne pourront pas être exécutées simultanément par cette considération déjà que peu ou point de travaux préparatoires ne sont faits.

»La ligne anglo-belge, pour laquelle les travaux préparatoires peuvent être terminés à la fin de cette année, car ils sont déjà parvenus à Creil, est considérée par le gouvernement sous le rapport politique et commercial comme la plus importante, et par conséquent comme la plus pressante. Quant à la ligne de Paris à Marseille, on a fait des études préparatoires de Marseille au Rhone, et de Paris à Châlons sur Saône, par Dijon. On veut exécuter provisoirement ces deux sections, attendu que pour le centre de cette ligne un retard est plus facile, car les deux extrêmités sont déjà reliées entr'elles par la navigation à vapeur sur la Saône. On parle de la difficulté de trouver le nombre requis d'ingénieurs instruits et habiles. C'est par ces motifs que le gouvernement ne demandera provisoirement de crédits que pour les lignes suivantes: 1° Pour le chemin anglo-belge; 2° Pour la ligne de Marseille au Rhône; 3° Pour la section de Paris à Châlons-sur-Saône par Dijon.

»Outre ces crédits, la Chambre doit encore voter un million pour continuer et achever les travaux préparatoires dans l'intervalle de la session de 1842 à celle de 1843. Nous devons faire remarquer que la nouvelle donnée par quelques journaux que la section de Lille à Calais aurait été concédée à une Société anglaise est complètement fausse.»

BELGIQUE.

Le *Moniteur Belge* publie trois rapports au roi, par M. le comte de Briey, ministre des affaires étrangères, suivis de trois arrêtés royaux des 10, 15 octobre et 18 décembre 1841, relatifs à l'organisation du corps diplomatique et aux examens à subir pour être admis au grade de secrétaire de légation.

Le *Moniteur* déclare que, en aucun cas, ces examens ne s'ouvriront avant le mois d'août ou le mois de septembre prochain.

— Ont été nommés récemment dans l'ordre Léopold, sur la proposition du ministre des affaires étrangères: Comte Gustave de Lannoy, officier; le baron Théodore Vanderstraten de Ponthoz, le baron Denis Elkeles, consul-général de Danemarck, et le sieur Phasis, Drogman de la légation belge à Constantinople, chevaliers.

Ont encore été nommés:

Le colonel Mengewin, officier de l'ordre;

Le baron de Ségur, ancien consul-général de France à Anvers, chevalier;

M. Balan, secrétaire de la légation prussienne à Bruxelles, chevalier;

Le prince Guillaume de Prusse, Grand-Cordon;

Le prince de Metternich, Grand-Cordon;

M. Gutierez de Teran, secrétaire de la légation espagnole, chevalier.

— On assure que M. Desmaisières, ministre des travaux publics, vient d'être nommé, par ordonnance du roi des Français, grand officier de la Légion-d'Honneur, et M. Debavay, secrétaire-général au ministère des travaux publics, chevalier du même ordre.

PAYS-BAS.

LA HAYE, *le 5 janvier.*

Par arrêté royal du 31 décembre dernier, n° 91, le contre amiral titulaire, M. J. C. Ryk a été nommé contre-amiral effectif.

S. Exc. le ministre de l'intérieur s'occupe de mesures pour relever la situation de l'art de l'architecture qni laisse quelque chose à désirer chez nous comparativement à d'autres pays. Il a déjà consulté à ce sujet les députations des Etats des provinces.

Hier, la Cour provinciale de justice de la Hollande-Septentrionale a tenu solennellement sa première audience, en présence de M. le gouverneur de la province, de quelques membres de la députation des Etats-Provinciaux, d'une députation du conseil de ville, des membres des tribunaux d'arrondissemens et des justices de Canton, des avocats et des procureurs près de ladite cour ainsi que d'un auditoire nombreux. Après que la Cour se fut constituée et que le procureur-général eut pris le réquisitoire voulu à cet effet M. le président a prononcé un discours inaugural.

On mande de Noordwyk qu'on y a recueilli sur la plage un tableau de navire portant le nom de *Sarah Sheofe*. Ce sera probablement le tableau du navire *Sarah Sheofe*, capitaine Gray en destination d'Anvers pour New-Yorck, qui a appareillé le 21 décembre de Flessingue et a été signalé encore à Deal, quelques jours après.

— Ces jours derniers, est mort à Amsterdam, à l'âge de 43 ans, M. Jean Charles Riehm, docteur en théologie et prédicateur de l'Eglise réformée dans ladite ville. C'était un littérateur distingué qui a obtenu plusieurs médailles d'or et qui a occupé les fonctions de professeur à l'Université de Groningue.

— D'après un relevé publié par le *Rotterdamsche Courant*, il y a eu, pendant l'année passée, pour la Meuse et Goerée, 1948 arrivages et 2041 appareillages, et ainsi un mouvement total de navigation de 3989 bords, sans compter les flibots de la pêche et les navires qui ont pris par les eaux de Zélande pour arriver à Rotterdam, Dordrecht, Schiedam, etc., et en appareiller, ainsi que la navigation entre Hambourg et Bremen par les passes intérieures. Il résulte de ce relevé, qu'il y a eu pour la navigation dont il s'agit, 20 arrivages et 13 appareillages de moins qu'en 1840.

A Dordrecht, il y a eu en 1841, 363 arrivages maritimes et 468 appareillages, ce qui fait un mouvement total de navigation de 831 bords.

A Schiedam, il y a eu 212 arrivages, parmi lesquels 128 chargés de grains, de la Baltique.

A Maassluis, 448 appareillages pour la mer et 3 arrivages de commerce, total 451 bords sans compter les embarcations de la pêche.

— Le 2 de ce mois, la femme d'Israël-Jacob Hoepelman, rue dite *Bataviersiraat*, à Amsterdam, a mis au monde 4 enfans morts nés, du sexe masculin. La mère se porte aussi bien que possible, mais se trouve dans une grande détresse.

— Le conseil d'administration de la Société néerlandaise des chemins de fer établie à Amsterdam, procèdera, le 28 de ce mois, à midi, au local dit *het Wapen van Amsterdam*, au faubourg de la *Porte Guillaume* à Amsterdam, à l'adjudication, par soumissions cachetées et au rabais, des travaux de construction d'un pont à cinq arches sur le Rhin près de l'auberge *de Vink*, qui fait partie des ouvrages du chemin de fer d'Amsterdam à Rotterdam.

Le concert donné lundi dans la salle du Théâtre-Royal-Français, par MM. Labarre et Batta, a été honoré par la présence de S. M. la reine et de tous les princes et princesses de la Famille Royale.

Il n'y a eu qu'une seule voix parmi le nombreux et brillant auditoire sur l'immense talent de M. Labarre, aussi bien comme compositeur que comme exécutant. Ce célèbre harpiste qui a reculé les limites de son instrument, a excité le même enthousiasme qui s'empara du public lors du concert *Diligentiâ*. Rien n'est comparable à l'effet magique qu'il a produit, surtout dans sa Fantaisie sur les thêmes de *Norma* et d'*Anna Bolena*; à la fin de ce morceau on croit entendre tout un orchestre, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, ou l'étonnante facilité avec laquelle l'artiste exécute les plus grandes difficultés, ou les sons délicieux qu'il tire de sa harpe. M. Labarre nous a fait espérer que nous le reverrions vers l'été à La Haye, où il peut être certain de trouver toujours le plus brillant accueil.

M. Alexandre Batta a dignement soutenu sa grande réputation. Le jeu de ce virtuose est d'un fini, d'une suavité et d'un gracieux qui remuent l'âme et causent les plus douces sensations. Il est impossible de mieux chanter sur le violoncelle et nous croyons que c'est là le plus bel éloge que l'on puisse faire d'un instrumentiste. Les difficultés ne sont pour M. Batta qu'un moyen qui doit concourir à l'effet général du morceau, et non pas le but, ainsi qu'il arrive souvent chez les musiciens qui n'ont de sentiment que dans les doigts. Nous regrettons que M. Batta, appelé ailleurs par ses engagemens, ne puisse nous faire entendre un de ses morceaux d'une facture un peu plus large que ceux exécutés lundi dernier. Le succès obtenu, du reste, par notre jeune compatriote, a été des plus complets et des mieux mérités.

On a applaudi M. Laurent Batta à la fin de son morceau de piano; et l'air de *Torquato Tasso* chanté par Mad. Willent-Bordogni a également valu à cette artiste des marques d'approbation.

Le beau piano dont M. L. Batta s'est servi au concert de lundi, sort des ateliers de notre concitoyen M. Sohrimpf.

Nous apprenons à l'instant qu'il a plû à S. M. le roi, de nommer M. Alexandre Batta, premier violoncelliste, et M. Laurent Batta, pianiste de la Cour.

VARIÉTÉS.

Le Carboléïne.

(*Extrait du* Journal de St.-Pétersbourg.)

Beaucoup de personnes m'ayant fait l'honneur de venir me demander quelques renseignemens sur le Carboléïne, dont je viens d'accepter la direction, ont été assez satisfaites de mes réponses pour m'engager à publier un article qui puisse faire comprendre au public comment il est possible de fabriquer un combustible exigeant des fournitures de matières premières et une main-d'œuvre que l'on regarde comme coûteuse, à un prix qui présente sur tous les autres combustibles, de quelque manière et à quelqu'usage qu'on l'emploie, une économie de 40 pour cent.

Quoique travaillant en ce moment à une brochure qui fera connaître, dans tous leurs détails, la fabrication du carboléïne, ainsi que toutes les expériences comparatives que nous avons déjà faites, et que nous continuons avec succès tous les jours, je me suis décidé à suivre le conseil qui m'a été donné, parce que l'ouvrage que j'ai entrepris ne peut être terminé que dans un ou deux mois. J'entre donc en matière.

Comme chacun sait: «Le combustible destiné à donner le plus haut degré de température, doit être le plus dense possible, et, à volume égal, produire plus de chaleur que tout autre.»

Or, voici le raisonnement de M. Weschniakoff:

«1° En réduisant le bois en charbon, j'obtiendrai un volume *trois* fois moindre, en broyant le charbon, j'obtiendrai un volume *trois* fois moindre encore: je n'aurai donc que le *neuvième* du volume primitif; mais, en faisant ces opérations, j'ai perdu une certaine quantité du calorique contenu dans le bois primitif; si donc je parviens à faire rentrer, sans augmentation sensible de volume, dans ce neuvième du volume primitif, la quantité de chaleur perdue, j'aurai en définitive formé un combustible qui, à *volume égal*, donnera *neuf* fois autant de chaleur que le bois, et *trois* fois autant que le charbon de bois; 2° Si, avec un autre combustible, ne pouvant obtenir une diminution aussi grande de volume, je peux introduire une plus grande quantité de calorique, le résultat sera le même.»

Je pense qu'il sera facile de comprendre la donnée de ce problème que l'auteur s'etait proposé, et qu'il a résolu d'une manière qui, dans la pratique, répond aussi approximativement que possible à la théorie.

En effet, dans les expériences faites à l'école technique de l'arsenal à St.-Pétersbourg:

1° Avec 30 1/4 liv. de houille, on a fait, en 56 minutes, 13 soudures.

2° Avec 10 liv. de carboléïne, fabriqué avec de la houille, on a fait, en 29 minutes, 13 soudures. (La barre de fer employée pour ces expériences avait un pouce carré de section, les soudures faites par reployage avaient chacune deux pouces de longueur.)

La chaleur utile est donc *trois fois plus considérable* dans le carboléïne fait à la houille que dans la houille elle-même.

En outre, il y a une économie de temps ou de main-d'œuvre de moitié; de plus, le déchet du fer n'a été avec le carboléïne que de 1 liv. 61 z., et avec la houille de 3 liv. 54 z.

3° Dans une expérience faite à l'usine, avec 30 liv. de charbon de bois, nous avons fait 13 soudures en 61 minutes, et le déchet du fer a été de 3 liv. 36 z.

4° Avec 20 liv. de carboléïne, composé *ad hoc*, nous avons chauffé un poêle hollandais. Le feu et la chaleur se sont conservés 48 heures; il ne faut donc que 10 liv. de carboléïne par 24 heures, et il ne faut faire aucune espèce de changement dans la construction des poêles tels qu'ils existent aujourd'hui.

Avec une charge de bois de bouleau, on chauffe également pendant 24 heures, mais la charge de bouleau coûte, à 11 rbls. la sagène courante, 34 1/2 cop.; il faut deux charges de sapin, qui coûteront 43 cop., pour chauffer pendant le même temps, et les 10 liv. de carboléïne ne coutent que 20 cop.; de plus, dans un espace de 70 pieds cubes, on pourra mettre tout le carboléïne nécessaire pour le chauffage d'un poêle pendant sept mois, tandis que le bouleau nécessaire pour le même temps de chauffage exigerait 400 pieds cubes, et le sapin 800.

Or, maintenant remarquons que ce combustible, composé par la main de l'homme, obéira à toutes les lois que ce dernier voudra lui dicter, et, par conséquent, pourra fournir plus ou moins de chaleur, plus ou moins de flamme, brûler plus ou moins vite, être réduit, quoique toujours avec la même quantité de calorique, à un volume plus ou moins grand, à une densité plus ou moins considérable, être à base calcaire, siliceuse ou ferrugineuse, suivant le désir de l'acheteur; de plus, il est peu friable, et son transport très-facile.

Sa fabrication se fait de la manière la plus simple, sans grands appareils, sans pression et sans grand travail, puisque deux hommes peuvent en fabriquer 60 pouds en 12 heures.

Partout où il existe des bois, de l'anthracite, de la houille ou de la tourbe, on peut fabriquer le carboléïne, sans avoir recours à aucun achat, puisqu'avec ces élémens et ce qu'ils renferment il ne faut que des bras.

Un avantage énorme pour le consommateur, et que je ne peux passer sous silence, c'est qu'une fois qu'il aura éprouvé que telle ou telle espèce de carboléïne remplit parfaitement le but qu'il se proposait d'atteindre, toujours il aura à sa disposition, et au même prix, cette même espèce; et la variation, quelquefois subite, qui existe dans la qualité et dans le prix des combustibles aujourd'hui employés et qui a culbuté tant d'entreprises, bien combinées du reste, disparaît entièrement. Ajoutons à cela que le carboléïne occupe en moyenne, et à calorique égal, un espace de 8 à 9 fois moindre que le bois.

Nous nous sommes occupés, à trouver les proportions les plus convenables pour l'emploi de notre combustible, dans la marche des hauts fourneaux, fours à pudler, affineries, etc., enfin pour les travaux métallurgiques en général, et nous donnerons sous peu un travail qui présentera, à tous les fabricans de fer, un avantage très-considérable.

D'après ce que je viens d'indiquer sommairement, et que je développerai dans ma brochure, je ne crois pas trop m'avancer en disant que le carboléïne est appelé à tenir un des premiers rangs parmi les produits industriels, et à devenir, dans le monde entier, un des agens les plus puissans de l'industrie.

Le témoignage de beaucoup d'étrangers capables, qui se sont donné la peine d'analyser et de soumettre à ces expériences impartiales le combustible en question, et qui se sont trouvés d'accord pour en reconnaître la grande supériorité sur tous les combustibles employés jusqu'ici, répond assez à la médisance pour que nous n'ayons pas besoin de nous en occuper; car, je le dis avec une conviction profonde, je pense que le carboléïne fera autant époque que l'application de la vapeur comme force motrice, ou que le parcours des chemins de fer au moyen ces locomotives; car les produits d'une forêt, d'une houillère, d'une tourbière, transporteront leur calorique primitif aux lieux de consommation, sous forme de carboléïne, avec une diminution de transport qui sera, suivant la fabrication, dans des proportions moindres de 3, 6 ou 9: car ces produits ainsi transformés offrent, dans leur emploi à la forge, une économie de 40 °/ₒ, et doublent encore la quantité du fer forgé, et par conséquent également le bénéfice.

Le carboléïne se composant de différentes manières, suivant l'emploi auquel il est destiné, se distinguera par sept numéros, ainsi désignés:

N° 1. Carboléïne de houille ou de coke, ou de charbon de tourbe, pour la forge.

N° 2. Carboléïne de poudre de bois, de tourbe crue ou de charbon de bois, pour les poêles des appartemens et pour les cheminées.

N° 3. Carboléïne de houille pour les poêles de cuisine.

N° 4. Carboléïne de houille pour les cheminées.

N° 5. Carboléïne de houille pour les locomotives.

N° 6. Carboléïne de houille pour les bateaux et machines à vapeur.

N° 7. Carboléïne de houille pour la fonte des métaux.

Son prix, pour St.-Pétersbourg, variera de 50 à 80 cop. le poud, suivant les numéros, et il y a tout lieu de penser que ce prix diminuera en raison de l'extension que prendra la fabrication.

La direction générale du carboléïne est établie sur la Fontanka, maison Vassilieff, n° 80, entre les ponts de Séménovsky et d'Oboukhoff. Le bureau est ouvert, depuis 10 heures jusqu'à 3 heures, tous les jours.

Nous prenons l'engagement de donner toutes les explications, de prouver, en faisant les expériences devant toutes les personnes qui voudront se donner la peine de venir jusqu'à la fabrique, que les résultats et avantages que nous faisons connaître sont réels et positifs. Il n'y aura plus, je l'espère du moins, incertitude, puisqu'on pourra se convaincre en opérant en personne.

J'ai assisté aux expériences faites à l'école technique de l'arsenal, non comme directeur de la compagnie, mais comme chargé, par une société étrangère, de suivre, avec le plus grand soin, les résultats des expériences; ils ont été tellement positifs à mes yeux, la réussite de cette affaire m'a paru si assurée, que je n'ai pas balancé une minute à abandonner d'autres vues importantes pour prendre la direction qui me fut offerte, et cha-

que expérience nouvelle, faite à l'administation, me prouve combien j'ai eu raison.

Aussi ce sera avec un véritable plaisir que j'accompagnerai dans les expériences toutes les personnes qui le désireront, et que je leur donnerai tous les renseignemens qu'elles pourront souhaiter, soit pour lever un doute, soit pour faire envisager l'affaire sous toutes ses faces.

Quant à l'économie d'argent, elle est facile à prouver. Nous nous appuierons sur les résultats qui se trouvent au commencement de cette notice.

La main-d'œuvre d'une forge de maréchal, pendant une journée de 12 heures, vaut 5 rbls; savoir: 3 rbls. pour le maréchal et 1 rbl. pour chaque frappeur devant.

Or les 12 heures formant 720 minutes, c'est par minute 7/10 de copec.

Le bon fer vaut 7 rbls. le poud; la houille vaut 20 cop. le poud; le carboléïne pour forge vaut 80 cop. le poud; le charbon de bois vaut 80 cop. le poud.... Nous partirons de ces données pour établir nos calculs.

1° Nous avons vu qu'en employant la houille ou charbon de terre: avec 30 1/4 liv. de houille, nous avons fait, en 56 minutes, 13 soudures et que le déchet du fer a été de 3 liv. 54 zol.

Le prix de l'opération doit donc s'établir ainsi:

30 1/4 liv. de houille à 20 cop. le poud	15 1/10 cop.
56 minutes à 7/10 de cop. par minute	38 9/10 »
3 liv. 54 zol. de perte en déchet sur le fer à 7 rbls. le poud	62 3/10 »
Total du prix de revient pour les 13 soudures	1 r. 16 3/10 cop.

Soit par soudure 9 cop., et on fera dans la journée 167 soudures.

2° En employant le charbon de bois:

Avec 30 Liv. de charbon de bois, nous avons fait sur la même barre, en 61 minutes, 13 soudures, et le déchet a été de 3 Liv. 36 zol.

Le prix de l'opération doit donc s'établir ainsi:

30 liv. de charbon à 80 cop. le poud	60 » cop.
61 minutes à 7/10 de cop. par minute	42 7/10 »
3 liv. 36 zol. de perte en déchet sur le fer à 7 rbls. le poud	59 » »
Total du prix de revient sur les 13 soudures	1 r. 61 7/10 »

Soit par soudure 12 4/10 cop., et on fera 156 soudures.

3° En employant le carboléïne:

Avec 10 liv. de carboléïne, on a fait sur la même barre, en 29 minutes, 13 soudures, le déchet du fer a été de 1 liv. 61 zol.

Le prix de l'opération doit donc s'établir ainsi:

10 liv. de carboléïne à 80 cop. le poud	20 » cop.
29 minutes à 7/10 de cop.	20 3/10 »
1 liv. 61 zol. de perte de déchet du fer	28 6/10 »
Total du prix de revient des 13 soudures	68 9/10 cop.

Soit par soudure 5 3/10, et on fera dans la journée 322 soudures.

Les dépenses comparatives entre la houille, le charbon de bois et le caroléïne, sont donc entr'elles comme les nombres:

124 : 99 : 55.

Les quantités de fer forgé fourni, comme les nombres:

156 : 167 : 322.

Ce qui, en définitive donne, pour le carboléïne, un bénéfice de 40 %, sur les frais de fabrication, en le comparant à la houille; et de 55 %, en le comparant au charbon de bois.

La quantité de fer forgé produit, en sus, à l'avantage du carboléïne, un bénéfice de 48 % en le comparant à la houille, et de 61 % en le comparant au charbon de bois.

Or, les bénéfices sont en rapport direct avec les masses fabriquées; comme on fabriquera le double avec le carboléïne, outre le bénéfice de 40 %, sur les frais de fabrication, on aura un bénéfice double sur les ventes.

Quant à la qualité donnée au fer, voici ce que nous a présenté la cassure du fer travaillé.

Avec la houille la cassure présentait une couleur blanche brillante, et à facettes assez grosses; les soudures étaient visibles partout. Ce qui prouve que le temps nécessaire pour bien souder n'a pas été employé, et qu'il aurait peut-être fallu 60 ou 62 minutes au lieu de 56.

Avec le carboléïne, au contraire, les soudures étaient parfaites. Les grains étaient à pointes crochues et déliées, annonce d'une prédisposition nerveuse. Les filamens étaient blanchâtres et alongés, ce qui porterait à supposer que le carboléïne donnerait de la ténacité au fer. Sa couleur était blanche et terne, indice assez général de la bonté du fer.

En résumé nous pouvons tirer de ce que nous avons dit, qu'une forge qui en employant la houille dépenserait pour un certain ouvrage 9,000 rbls. par an, en employant le carboléïne et pour faire le même ouvrage ne dépensera que 2,750 rbls.

Que celui qui pour son chauffage dépense aujourd'hui 4,300 rbls. en brûlant du sapin, et 3,450 rbls. en brûlant du bois de bouleau, ne dépensera en employant le carboléïne que 2,000 rbls., et de plus le bois pour un an demande une place ou de 104 ou de 52 sagènes, tandis que le carboléïne pour le même temps n'exige que 12 sagènes de place.

Je ne m'étendrai pas davantage, les limites fixées pour cet aperçu ne le permettant pas, et me réservant, comme je l'ai déjà dit, de développer le tout dans une brochure qui paraîtra dans les premiers jours de janvier, mais je me considèrerai comme très-heureux, si j'ai pu appeler une attention sérieuse sur une invention russe qui certainement en mérite une très-grande.

F. Henrys,

Ingénieur français, et directeur-en chef de la partie technique du carboléïne.

Théâtre-Royal-Français.

M. *Ch. Duvernoy*, DIRECTEUR-GÉRANT.

Les comédiens ordinaires du roi, auront l'honneur de donner:

Jeudi 6 janvier 1842 (représentation n° 79).

La première représentation de la reprise de: LA PRISON D'ÉDIMBOURG, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et de Planard, musique de Carafa. Précédé de: LA FIOLE DE CAGLIOSTRO, vaudeville en un acte, par MM. Anicet, Dumanoir et Brisebarre.

On commencera à SEPT heures précises.

ANNONCES.

Avis important.

Les soussignés facteurs de PIANOS à La Haye, ayant appris que, par suite de fausses informations, le public croit assez generalement que leurs Pianos se vendent plus cher que les bons instrumens d'autres facteurs, prennent la liberte de desabuser leurs concitoyens en faisant suivre le prix courant des Pianos de leur fabrique. Comme ils sont les propres facteurs des Pianos qu'ils vendent, ils sont sans nul doute en état, mieux que tous autres, de débiter ces instrumens aux prix les plus raisonnables et les plus réduits.

Ces prix sont établis comme suit:

Le piano carré en forme de table à 6 1/2 octaves, en bois de palissandre et à mécaniques française et anglaise de *f* 600 à *f* 800; la même sorte, en bois d'acajou, de *f* 500 à *f* 800; le piano à six octaves, en palissandre et à table métallique, de *f* 300 à *f* 500; la même sorte en bois d'acajou, de *f* 300 à *f* 450; la deuxème sorte (moindre dimension) de 6 octaves, à table métallique de *f* 250 à *f* 300; idem, sans table métallique, de *f* 200 à *f* 250; le piano de 6 1/2 octaves, en bois d'acajou massif, d'usage pour les Indes-Orientales, avec emballage de *f* 650 à *f* 800; la même sorte, à 6 octaves, de *f* 550 à *f* 700; le piano de cabine de *f* 170 à 200; le piano en forme de secrétaire ou de chiffonnière de *f* 500 à *f* 650 et finalement le piano à queue, en palissandre ou en acajou, à mécaniques anglaise et française, de *f* 900 à *f* 1100.

Ils ont, en outre, l'honneur de prévenir leurs concitoyens qu'ils troquent aussi des vieux Pianos contre des neufs, et que l'on peut louer chez eux toutes sortes de Pianos. Ils se recommandent pour la réparation et l'accordement de Pianos et de toutes sortes d'instrumens.

F. SCHRIMPF et J. E. BERGMANN,

Fabricans de Pianos du Conservatoire Royal à La Haye.

4393.

LIVRES. — MUSIQUE.

OCCASION UNIQUE. Les ouvrages ci-dessous peuvent être acquis aux prix qui s'y trouvent joints. S'adresser au plus tôt *Jan Hendrikstraat*, N° 268 chez le soussigné.

HISTOIRE CRITIQUE ET MILITAIRE DES GUERRES DE LA RÉVOLUTION, 4 v. grand in-8°, et atlas in folio. *Au lieu de f 57, pour f 37.*

VIE POLITIQUE ET MILITAIRE DE NAPOLEON, *racontée par lui-même*, 2 v. et atlas. *Au lieu de f 24 pour f 18.50.*

VIE DE NAPOLEON, *par Walter Scott*, belle édition de Paris 9 vol. in-8°. *Au lieu de f 33 pour 7.50.*

Le même ouvrage. Brux. 10 vol. *Au lieu de f 17.50 pour f 5.50.*

MÉMOIRES DE BOURRIENNE, Brux, 10 v. in-12. *Au lieu de f 15, pour f 4.*

FASTES UNIVERSELS, Brux. 11 v. in-8°. *Au lieu de f 38.50 pour f 11.*

ICONOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS, 200 portraits. *Au lieu de f 29 pour f 14.50*, ce qui réduit à 07½ cents chaque portrait, enrichi du *fac-simile* de la signature.

ORDRE DES CHEVALIERS DU TEMPLE, Brux. imprimerie de l'ordre du Temple, 1840, in-4°. *Au lieu de f 2, pour f 1.25.*

AVANT-POSTES DE CAVALERIE LEGÈRE, *par de Brack*, suivi d'un Manuel, etc. *Au lieu de f 2.50, pour f 1.50.*

AVANT-PROJET *d'un canal de Mons à la Sambre*, Brux. 1840, 1 in-8°. Net 75 c.

EDIFICES, ETC., DE PARIS, 1 vol. in-4°, 88 planches. Net *f* 8.

ROMANS DE WALTER SCOTT, PIGAULT-LEBRUN, etc., à 30 c et 25 c. le volume.

DOUZE LEÇONS DE CHANT MODERNE, par *RUBINI*. Net *f* 3.

KEAPSAKE MUSICAL: *Album de XII Romances, éditées par A. de Beauplan*, 1 v. in-4°, avec douze jolies gravures. Net *f* 4.

MÉTHODE DE CHANT DU CONSERVATOIRE, 3 v. folio. Net *f* 8.50.

LE BRASSEUR DE PRESTON, l'opéra complet, arrangé pour le Piano, avec textes français et allemand. *Au lieu de f 15 prix déjà réduit, pour f 9 netto.*

SAMMLUNG VORZÜGLICHER GESANGSTÜCKE *der Anerkannt-grössten Meister*; collection de morceaux de chant tirés des maîtres qui ont le plus contribué aux progrès de la musique, 2 vol. fol. Net 7.50. Et beaucoup d'autres ouvrages marquans.

ROMANCES de *Marini, Schubert*, etc., à VINGT CENTS en prenant un choix de cinq pièces à la fois.

Robert d'Evreux, id. 25 c. *La Somnambule*, in-8°, à 30 c. *Norma*, id 40 c. *La Muette*, 25 c. *Le Serment*, 15 c. *Guillaume Tell*, 25 c. etc., etc.

PAPIER DE POSTE VÉLIN GLACÉ: toute première qualité, blanc et armé, à divers prix extrêmement modiques en égard à la beauté de la marchandise.

PAPIERS DE FANTAISIE in octavo, avec arabesques, vignettes en or et en couleurs.

PAPIER DE POSTE VELIN SATINÉ, format ordinaire à *f* 1.60 la demi ramette de 240 feuilles, ce qui est un *nec plus ultra* de bon marché.

M. H. VAN TETROODE, *Jan Hendrikstraat*, 268.

Ministère de la Marine et des Colonies.

CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN.

LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES,

Prévient le public qu'à dater du 15 Décembre prochain, on pourra se procurer chez les FRÈRES VAN CLEEF et chez la VEUVE G. HULST VAN KEULEN, libraires en cette ville et à Amsterdam, les feuilles N°. I, II et III de la CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS LE GRAND ARCHIPEL INDIEN du Baron VON DERFELDEN DE HINDERSTEIN, que le Ministère des Colonies fait graver sur cuivre et publier à ses frais, ainsi que le MÉMOIRE ANALYTIQUE (en langue *française*); destiné à servir d'explication à ladite Carte; — comprenant:

La feuille N° I. L'île de SUMATRA, la presqu'île de MALACCA et la Résidence de *Rio*; — ainsi que des plans particuliers du Détroit de *Rio* et de la Rade d'*Ayer-Bangies*;

La feuille N° II. L'île de BORNÉO et les îles environnantes, ainsi que la Résidence de *Banca*; et

La feuille N° III. L'île de CÉLÉBES et les îles environnantes, une partie du GOUVERNEMENT DES MOLUCQUES et des plans particuliers des îles d'*Amboïne*, de *Banda* et de *Ternate*, de la Rade de *Goenong-Tello*; etc.

On pourra se procurer lesdites feuilles *chacune séparément*, ainsi que le Mémoire; — les premières au prix de *f* 6 pour chaque feuille et le dernier au prix de *f* 4. Le public est en outre prévenu que toutes les autres feuilles de ladite CARTE GÉNÉRALE paraîtront successivement dans le courant de l'année suivante et que l'on pourra de même se procurer chacune d'elles séparément.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,

La Haye, le 27 novembre 1841. J. C. BAUD.

4379.

VÉSICATOIRES CAUTÈRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Depôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Bréda, Goorberg; Groningue, P. H. N. van Wermeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Leide, O. A. van Tricht; Dordrecht, van Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochtmans; Helder (Nieuwe Diep) J. Hoogland Pf.; Gorcum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

P. MONDON, Restaurateur,

ci-devant entrepreneur de la Société de l'Union à Anvers, a l'honneur de prévenir MM. les Voyageurs qu'il vient d'ouvrir un Hôtel sur le Port, dit *Hôtel des Étrangers*, Quai Van Dyck, n° 53 et 55, vis-à-vis le embarcadere des bateaux à vapeur à Anvers. 4143.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 4 JANVIER.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 3 janv.	Cours du 4 janvier. Fluctuations		Fermé
Dette active	5	100	de 99 15/16	à 100	100
d° d°	2½	51 11/16	» 51 5/8	» 51 11/16	51 5/8
d° différée		—	» —	» —	—
Billets de chance		—	» 25 9/16	» —	—
Syndicat	4½	92 7/8	» 91 5/8	» 92	92 3/4
d°	3½	76 1/4	» —	» —	—
Société de Commerce	4½	—	155 3/8	155 1/2	155 3/8
d° nouvelle	4½	—	» —	» —	—
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	—
d° des Indes	5	—	» 97 7/8	» 97 15/16	97 7/8
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 106	» 106 1/8	—
d° d° 1828 & 1829	5	—	» 105 7/8	» —	—
Insc. au G. L.	6	.	» 67 5/8	» —	—
Certific. au d°	6	—	» 70 5/8	» 70 3/4	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33	5	—	» 98 3/4	» —	—
Emprunt de 1840	4	—	» 88	» —	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» 5 7/8	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	23 5/8	» 23 1/4	» 23 7/16	23 1/8
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	5	— 7/8	» 103 3/4	» —	—
d° métalliques	5	—	» —	» —	—
d° d°	2½	—	» —	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3	—	» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	—
POLOGNE. Act. 1835	f	—	» —	» —	
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 66 1/2	» —	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE emp. 1824	6	—	» —	» —	—
PEROU. d° d°	6	—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —	—

BOURSE D'ANVERS DU 4 JANVIER.

	Int.		
Métalliques	5	110	P.
Naples	5	—	
Ardouin	5	23 1/2	
Dette différée, anc.		—	
Dito nouv.		—	
Passive	5	5 3/4	A.
Lots de Hesse		25 7/8	A.

Cours après la Bourse (2 1/2 heures):

Ardouin 23 3/8, 1/4 P.

BOURSE DE VIENNE DU 28 DÉCEMBRE.

Métalliques, 5 %	106 3/16	Lots de 1834	—
Dito, 4 %	98 1/2	Actions de la Banque	1610
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'Office Correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.